



**Municipalités
Servion - Essertes**

Servion, le 22 mai 2012

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal no 16-2012

concernant :

- **Crédit d'étude d'un montant de Fr. 150'000.- pour la reconstruction de la station d'épuration de Servion/Essertes et la liaison du réseau d'assainissement de Les Cullayes sur la station de Servion.**
-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Les communes d'Essertes et de Servion ont construit en 1973 une station d'épuration des eaux usées devenue aujourd'hui saturée et obsolète.

La Commune de Les Cullayes a construit une station d'épuration à la fin des années 70.

La durée de vie d'une station d'épuration est généralement de 33 ans. Toutefois l'évolution des technologies d'assainissement et les exigences actuelles de rejet du SESA rendent indispensable la reprise totale du réseau d'assainissement de nos 2 communes.

Dès l'été 2009, nos 3 municipalités (Essertes, Les Cullayes et Servion) ont mandaté le bureau CH₂O Environnement Sàrl, M. Christophe Deriaz, dans le but d'entreprendre une étude de faisabilité basée sur 2 variantes, à savoir :

- Raccordement sur la station d'épuration VOG à Ecublens/FR.
- Reconstruction sur site d'une nouvelle station d'épuration.

Pour ce qui concerne Les Cullayes, 2 variantes ont également été étudiées, soit

- Raccordement sur la station d'épuration de Servion.
- Raccordement sur le réseau du SIEMV en projet de raccordement sur Lucens.

Après 3 ans d'études et de discussions avec le SESA, les Municipalités de Servion et d'Essertes ont pris la décision de proposer à l'adoption de leur conseil la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration sur le site actuel et de raccorder le réseau d'assainissement de Les Cullayes à cette nouvelle station.

Exposé des motifs :

Le choix de reconstruire une station d'épuration se justifie notamment pour les raisons suivantes :

- L'analyse détaillée des coûts entre le raccordement sur le VOG et la reconstruction d'une station d'épuration plaident en faveur de la solution retenue par les municipalités.
- Le contrôle du réseau des eaux usées et des eaux claires, voire de la mise en séparatif, reste de la seule compétence des municipalités, selon une planification précise qui sera élaborée avant le début des travaux de reconstruction.
- La maîtrise de la gestion de la nouvelle station d'épuration et de sa future adaptation aux nouvelles techniques en matière d'épuration des eaux restera maîtrisée par nos communes.
- La création d'un ou plusieurs emplois dans nos communes est également à prendre en considération.

Le crédit d'étude de Fr. 150'000.- qui vous est demandé a essentiellement pour but :

- De finaliser le projet et de préparer un plan financier précis, soumissions rentrées.
- De procéder à des sondages et études géotechniques afin de confirmer les tracés retenus.
- De préparer l'organisation du marché public, en procédure ouverte, pour les appels d'offres.

Il est important de préciser que l'adjudication des mandats d'ingénieurs (spécialisés et génie civil) pourra se faire de gré à gré, les montants étant inférieurs aux valeurs seuils AIMP 2010 des marchés non soumis aux traités internationaux. Cette limite est fixée à Fr. 150'000.- par mandat.

La répartition actuelle entre Essertes et Servion est :

31.50 % part assumée par Essertes
68.50 % part assumée par Servion

Compte tenu du nombre d'équivalents habitants 2012 de nos 2 communes, la répartition pourrait être la suivante :

15.00 % à charge de la Commune d'Essertes
85.00 % à charge de la Commune de Servion

Il y a lieu de préciser que la part exacte de nos 2 communes sera calculée par le SESA, selon les critères cantonaux.

Conclusions :

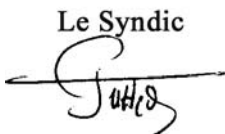
Sur la base des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal :

- vu le préavis municipal no 16-2012,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

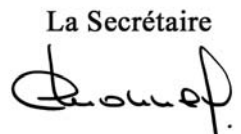
de:

1. **Accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 150'000.-;**
2. **Autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration et de la liaison du réseau d'assainissement de Les Cullayes sur la station d'épuration de Servion/Essertes;**
3. **Accepter que la Municipalité finance ce crédit d'étude par les fonds propres de la Commune;**
4. **Accepter que la Municipalité crée un compte d'investissement à l'actif du bilan, compte qui sera amorti sur 30 ans conformément aux règles fixées par le Règlement sur la comptabilité des communes.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Gilbert Cuttelod



La Secrétaire

Claudine Monney

Annexes : Etude préliminaire du bureau Ch₂O pour le choix du futur système d'épuration
Projet de liaison du système d'assainissement des Cullayes sur celui de Servion-
Essertes

Municipal responsable : Félix Rattin, Municipal et Gilbert Cuttelod Syndic